



Fort de France, le 08 septembre 2024

Monsieur le Président du Conseil Exécutif  
Plateau Roy – Cluny  
97233 – FORT DE FRANCE

**Objet** : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Nous souhaitons, par le présent courrier, vous faire part des difficultés rencontrées par les personnels en charge de l'exploitation du réseau routier de la Martinique (les CEI de Fond COHE – BASSE-POINTE- TRINITE –BATELIERE – EVR – FRANCOIS – RIVIERE SALEE – MARIN, et le SPAGU).

En dépit de nos différents courriers d'alertes et propositions d'organisation effectuées depuis des mois voire des années, ces services sont en grandes difficultés pour assurer l'entretien du réseau routier martiniquais dont la CTM a la charge pour permettre les déplacements en toute sécurité des usagers martiniquais.

Ainsi, **ces différents services sont victimes de dysfonctionnements alarmants** réduisant notablement leurs capacités d'interventions ; ainsi se pose la question des interventions en régie des équipes de la collectivité mis en concurrence avec une forme de privatisation des missions non efficiente du fait des interventions des entreprises non coordonnées au regard des urgences ou du refus dû au non-paiement de leurs factures.

Les situations rencontrées sources des revendications des personnels sont les suivantes :

- Manque de matériels
  - o Camions en panne ;
  - o Tractopelles
  - o Epareuses ;
  - o Fourgons ;
  - o Tronçonneuses, élagueuses, petits matériels.
- Effectifs insuffisants par non remplacements des départs à la retraite ou l'inaptitude de certains collègues victimes de maladies souvent occasionnées par les risques musculosquelettiques ;
- Absence de renouvellement de CACES ou de permis PL due au manque de suivi et au non-paiement des prestataires par la Collectivité ;
- Paiement aléatoires des astreintes et des heures supplémentaires ;
- Incapacité du SPAGU à réparer le matériel roulant en raison de :
  - o Manque de pièces détachées (les fournisseurs refusant de livrer à la CTM tant que les arriérés de factures ne seront pas apurés.
  - o Non sacralisation du budget du Parc routier réclamé par la CGTM depuis 2012 pour éviter le blocage de son fonctionnement ;
  - o Effectif de l'atelier insuffisant (2 mécaniciens PL actés dans protocole antérieur non recrutés, 1 départ) ;
- Rationalisation des astreintes du SPAGU et des UTR ;
- Logistique défaillante dans les CEI : pas d'imprimante ; pas de photocopieur, pas d'ordinateur ; réseau informatique instable ; onduleur non remplacé ;
- Locaux défectueux : Fond Cohé ;

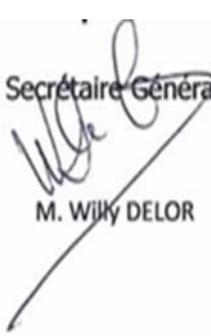
- Manque de panneaux de signalisation ;
- Pas de fourniture d'enrobés pour effectuer le bouchage des nids de poule du fait du refus des fournisseurs non payés ;
- Refus d'accès au déchetterie des camions de la CTM ;
- Problème d'absence de prestataires pour l'enlèvement des cadavres d'animaux ;
- Formation des personnels en matière de sécurité au travail ;
- Mise en danger des agents suite à des injonctions de leur hiérarchie d'utiliser du matériel roulant ayant des pneus lisses ou ayant des problèmes de plaquettes de freins (il est arrivé que des agents ont acheté de leurs propres deniers des plaquettes de freins, des pneus, des bougies, etc...)
- 

Ces situations **ne sont pas dignes d'un service en charge de la sécurité des usagers sur les routes de Martinique**, donc constatant que ces problèmes ne sont pas pris en compte par l'administration, et en accord avec le personnel, nous avons décidé de déposer un préavis de grève non limitée à compter du 16 septembre 2024.

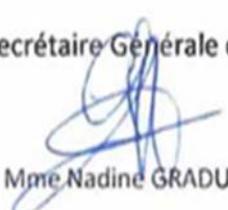
Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général du SGAFP-CGTM

  
M. Willy DELOR

La Co-Secrétaire Générale du SADEM-CGTM

  
Mme Nadine GRADUEL